

## COMMUNES DANS LESQUELLES IL EST INSTITUTE PLUSIEURS BUREAUX DE VOTE

	COMMUNES	Nombre de bureaux	Numéro des bureaux	LIEUX DE VOTE	REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE
	AMBOISE	10	1	Hall de la mairie Rue de la Concorde	Électeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : - au Nord : quai Charles Guinot, quai des Violettes - à l'Est : commune de CHARGE - au Sud : commune de SAINT-REGLE - à l'Ouest : limite de la commune de SAINT-REGLE à la rivière de l'Amasse avenue Léonard de Vinci : n° 1 au n° 66 et n° 2 au n° 68 - rue Victor Hugo - place Michel Debré - rue François 1 <sup>er</sup> .
			2	Salle des fêtes avenue des Martyrs de la Résistance	Électeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : - au Nord : rue Mably, rue Newton, au delà de la rue Victor Hugo, rue Racine - à l'Est : rue de la Tour, rue du Général Foy, Mail St Thomas - place Richelieu. - au Sud : n°1 au n°43 rue de Mosny et du n° 2 au 14 rue de Mosny – rue de Belle Poule – n°1 au n°99 et du n° 2 au n°86 rue Bretonneau – place St Denis - à l'Ouest : quai du Général de Gaulle - rue Paul Louis Courier – rue Ambroise Paré.
			3	Ecole maternelle Ambroise Paré Rue Dunant	Électeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : - au Nord : avenue de Tours - à l'Est : rue du Vau de Bonnin – avenue de la Grille Dorée - au Sud : route de Saint Martin le Beau - à l'Ouest : chemin de la Bigonnerie – avenue de Chandon – sentier Guillaume Appolinaire.
			4	Ecole primaire Jules Ferry Boulevard Anatole France	Électeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : - au Nord : communes de NAZELLES-NEGRON et de POCE-SUR-CISSE - à l'Est : commune de POCE-SUR-CISSE - au Sud : Loire rive gauche - à l'Ouest : commune de NAZELLES-NEGRON.
			5	Ecole materne Jeanne d'Arc Allée de Malétrenne.	Électeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : - au Nord : rue du Cardinal Georges d'Amboise – rue Jehan Fouquet - à l'Est : rue de Mosny du n° 16 au n° 50 et du n° 45 au n° 73bis - au Sud : avenue des Montils du n°1 au n°13 quinter et du n°2 au n°30 quinter - à l'Ouest : rue Bretonneau du n°88 au n°9998 et du n°101 au n°9999
			6	Salle Descartes	Électeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante :

	COMMUNES	Nombre de bureaux	Numéro des bureaux	LIEUX DE VOTE	REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE
			7	Place de la Croix Besnard  Salle Clément Marot rue George Sand	- au Nord : rue François Clouet – rue Abraham Bosse - l'Est : rue Michel Colombe – allée du Vau de Lucé - au Sud : avenue des Montils du n° 15 au n° 65 et du n° 32 au n° 86 - à l'Ouest: rue Grégoire de Tours.  Électeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : - au Nord : rue des Vallées. - à l'Est : commune de ST REGLE et de SOUVIGNY-DE-TOURAINÉ – route de Montrichard – les Vallinières - au Sud : commune de CIVRAY-DE-TOURAINÉ - à l'Ouest : La Rouillardière - Maltaverne - La Barossérie - La Grange Tiphaine – Les Vieilles Aitres – Les Maisons Rouges.
			8	Bibliothèque – Médiathèque, Rue du Clos des Gardes	Électeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : - au Nord : avenue des Montils - à l'Est : rue du Clos Chauffour - au Sud : commune de la CROIX-EN-TOURAINÉ. - à l'Ouest : avenue Emile Gounin – rue du Clos de la Gabillère – Domaine de Chanteloup.
			9	Ecole Paul-Louis Courier, avenue Léonard de Vinci	Électeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : - au Nord : avenue Léonard de Vinci du n°67 au n°141 et du n°70 au n°148 quinter – allée Moulin de Fer - à l'Est : rue des Ormeaux - au Sud : boulevard St Denis Hors - à l'Ouest : rue de la Commanderie.
			10	Théâtre Beaumarchais, avenue des Martyrs de la Résistance	Électeurs habitant la circonscription délimitée de la façon suivante : - au Nord : rue Armand Cazot – Clos St Denis - à l'Est : rue St Denis – impasse des Vignes – rue Jean Moulin - au Sud : avenue de Chanteloup – Chemin Grand Malpogne - à l'Ouest : rue de Choiseul